

UN GUIDE DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DES BRICOLEURS ET DÉTAILLANTS

SAINES PRATIQUES LIÉES À L'APPLICATION DE PEINTURE À L'INTÉRIEUR

GUIDE DU PEINTRE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE VENTILATION COMMENT RÉDUIRE VOTRE EXPOSITION

Cette information ne concerne que la peinture alkyde (ou à l'huile) d'intérieur contenant du 2-butanone-oxime (MEKO). On ne retrouve le MEKO dans aucun produit courant à l'eau ou au latex.

Comme la pureté de l'air est un élément essentiel à une bonne santé, la qualité de l'air intérieur est particulièrement importante. Une bonne ventilation intérieure est indispensable chaque fois que vous utilisez des peintures qui renferment des substances chimiques, surtout les peintures alkydes qui contiennent des solvants et du 2-butanone-oxime (MEKO) et dont les étiquettes portent des mises en garde concernant la ventilation. Bien que les peintures au solvant ou à l'huile fabriquées au Canada respectent les normes nationales et internationales en vigueur, il importe de toujours observer les consignes du fabricant en matière de ventilation.

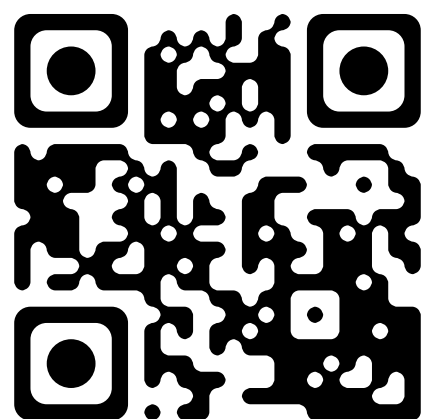
Voici certaines des meilleures pratiques en matière de ventilation que vous devez observer lors de l'utilisation à l'intérieur de peintures alkydes :

- ✓ Assurez-vous de toujours lire, comprendre et observer attentivement toutes les exigences en matière de ventilation inscrites sur les étiquettes.
- ✓ Prenez des mesures pour maximiser la quantité d'air frais dans votre espace de travail ; vous ne devez pas vous fier aux systèmes de chauffage et de climatisation résidentiels pour assurer cet apport d'air frais. Essayez de planifier vos travaux de peinture à un moment où vous pourrez ouvrir les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur.
- ✓ Il est recommandé d'assurer une ventilation transversale dans votre espace de travail en ouvrant les fenêtres et les portes opposées les unes aux autres et/ou en utilisant un ventilateur pour pousser l'air vers l'extérieur (si l'étiquette ne mentionne aucune mise en garde interdisant l'utilisation de ventilateurs électriques). Les hottes de cuisinière et/ou ventilateurs de salle de bains à évacuation extérieure peuvent également être utiles.
- ✓ Prenez des pauses d'air frais pendant les travaux de peinture et éloignez des pièces fraîchement peintes les enfants, les femmes enceintes et les personnes souffrant de problèmes respiratoires. Quittez les pièces peintes si vous souffrez de larmoiements, de maux de tête, d'étourdissements ou de problèmes respiratoires.
- ✓ Fermez le contenant de peinture pendant l'application et éliminez rapidement les chiffons et accessoires une fois les travaux terminés. Les restes de peinture alkyde peuvent être éliminés par l'entremise du programme de recyclage de la peinture de votre province.
- ✓ Rappelez-vous d'assurer une bonne ventilation des lieux pendant deux à trois jours après la fin des travaux.
- ✓ Comme du MEKO et d'autres produits chimiques peuvent encore se retrouver dans la peinture alkyde à faible teneur en COV (composé organique volatil), souvenez-vous d'assurer en tout temps de bonnes conditions de ventilation.
- ✓ Il est faux de croire que l'utilisation occasionnelle de peinture alkyde ne présente aucun risque pour la santé. Des précautions et une ventilation appropriées s'imposent chaque fois que le produit est utilisé.

Protection de la santé du consommateur : CODE DE PRATIQUE SUR LE 2-BUTANONE-OXIME (MEKO)

Santé Canada et Environnement Canada ont publié un Code de pratique sur le 2-butanone-oxime ou MEKO, un produit chimique utilisé couramment comme agent antipeau dans la formulation de peintures, d'apprêts, de vernis et de teintures à l'alkyde. L'ajout d'agents antipeau sert à empêcher la formation d'un film à la surface de la peinture pendant l'entreposage.

Ce code vise à réduire l'exposition par inhalation au MEKO du grand public pendant et immédiatement après l'application intérieure de peintures et de revêtements alkydes destinés aux consommateurs. Une campagne d'éducation soutenue par l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement et ses membres fabricants de peinture constitue un élément clé du Code de pratique pour rappeler à nouveau aux consommateurs d'assurer de bonnes conditions de ventilation pendant et après l'application de peintures et de revêtements alkydes à l'intérieur et pour fournir de l'information générale sur la façon de bien ventiler les lieux.



ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION

Pour de plus amples renseignements sur l'importance de la ventilation, communiquez avec votre détaillant ou visitez le site www.canpaint.com